

# RENCONTRES ASSOCIATIVES DE PROVENCE

## Informations aux associations 2023/24

Département des Bouches-du-Rhône



# Programme

**Les subventions en chiffres**

**Conseils sur le dépôt d'un dossier**

**L'accompagnement au dépôt de dossiers**

**Le Service de la Vie Associative**

**Temps d'échanges**



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



# Les subventions aux associations

**98**

**Millions d'€ attribués en 2022**

**Plus de**

**7 000**

**demandes déposées**

**5 000**

**3 000**

**dossiers subventionnés représentant  
associations**



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



# Direction de la Jeunesse et des Sports

Service des Relations avec les associations et les particuliers  
SRAP



# Les dates clés : dossiers 2024

(Hors modification éventuelle indiquée par la collectivité)



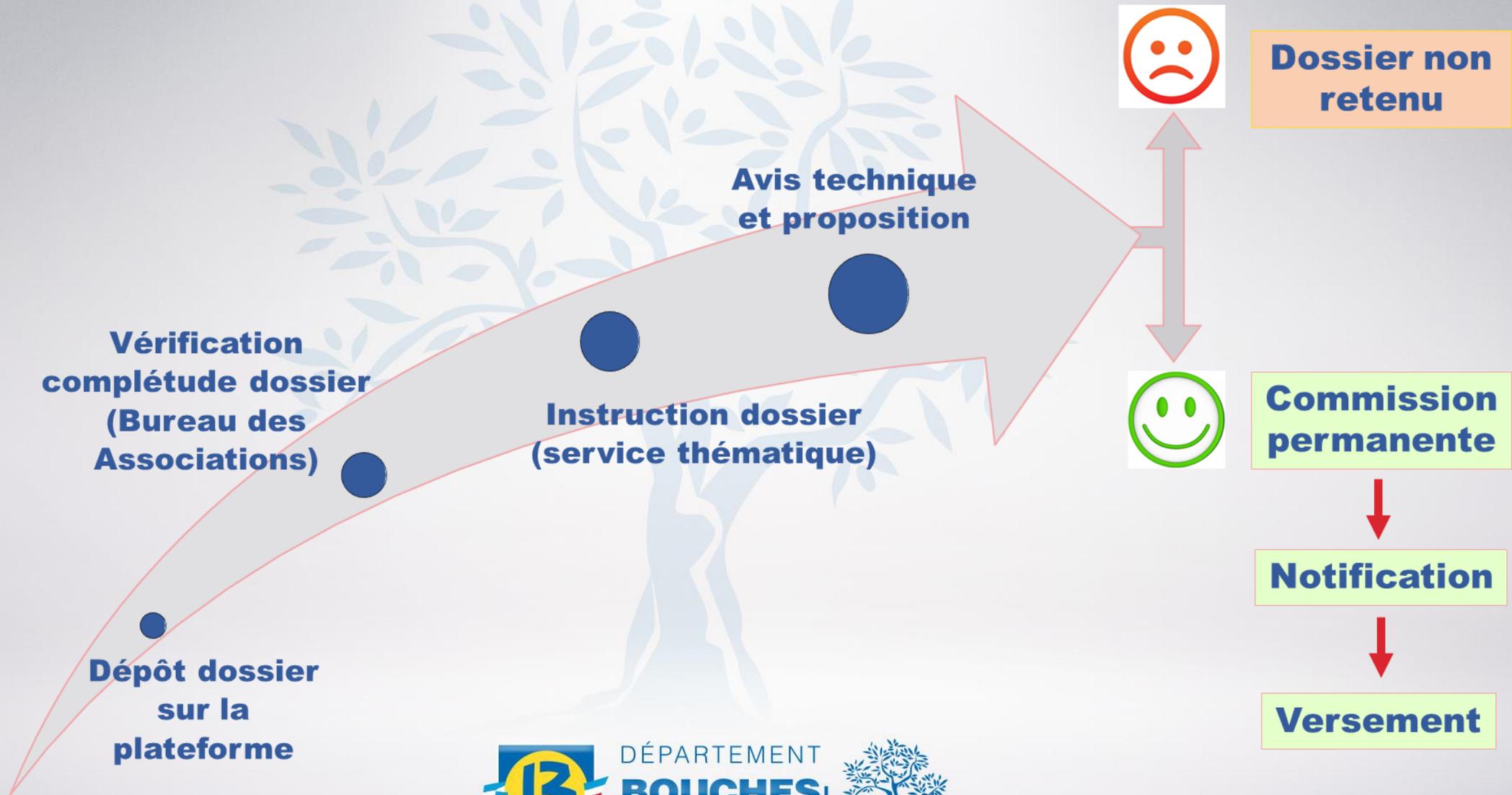
**Tout dossier non complété avant la date limite du 1<sup>er</sup> juillet 2024 sera rejeté**



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



# Circuit du dossier



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



# Types de demandes

## FONCTIONNEMENT GENERAL

- Recettes et dépenses liées au fonctionnement courant de l'association: salaires, charges sociales, impôts, loyers, assurance, électricité / cotisations, subvention de fonctionnement, produits financiers, etc.
- Le fonctionnement général se différencie de l'investissement.

## INVESTISSEMENT

- Un projet non réalisé.
- Travaux et achats de biens durables augmentant le patrimoine de l'association (matériels durables, construction de bâtiments...).
- Les dépenses qui se consomment par leur premier usage (fournitures de bureau, petit outillage...) se comptabilisent en charges de fonctionnement.
- L'autofinancement de l'association à hauteur de 20% des dépenses prévisionnelles est fortement recommandé.

# Types de demandes

## PROJETS SPÉCIFIQUES

- Action visant un projet déterminé et nécessitant un budget particulier.

## MANIFESTATIONS

- La manifestation doit avoir lieu dans le Département des Bouches-du-Rhône.
- Activité à caractère public visant l'organisation d'un événement à une date et un lieu précis.

# Bureau des associations

**1er niveau** de traitement d'une demande de subvention au sein de la collectivité

**Le Bureau des Associations (BA)** est le point d'entrée des dossiers, centralise et traite toutes les demandes de subventions associatives et s'assure de leur complétude

Une seule adresse pour déposer les demandes de subvention  
→ <https://www.departement13.fr/subventions/>

Si le dossier est **complet** : transmission au service thématique compétent

Si le dossier est **incomplet** : dossier mis en instance et demande par mail à l'association

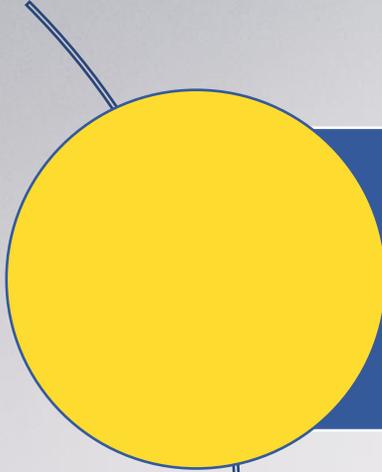
Pour aider à compléter un dossier déjà déposé sur la plateforme, le BA pourra - en fonction des situations- recevoir les associations les mardis et jeudis après-midi sur rdv.



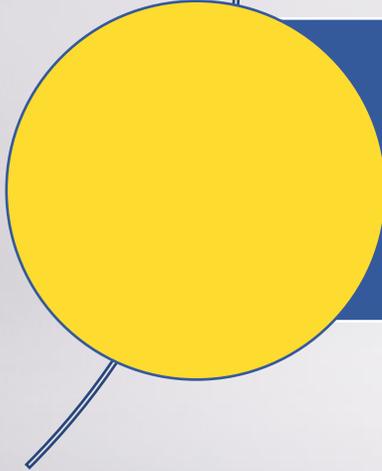
DEPARTEMENT  
**BOUCHES-  
DU-RHÔNE**



# Nouvelles pièces obligatoires en 2024



Fournir la liste du Conseil d'Administration dans l'onglet « Documents administratifs » de la Fiche tiers.



Pour les associations percevant plus de 153 000€ de subventions publiques, fournir le Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées dans l'onglet « Eléments justificatifs ».



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



# Modalités de versement des subventions allouées

## FONCTIONNEMENT

- Dans les 60 jours suivant la notification de la délibération de la CP ou 60 jours suivant la notification de la convention signée des deux parties

## INVESTISSEMENT

- Factures acquittées et signées par le Président ou Trésorier + Compte rendu financier à transmettre dans les trois ans suivant la date du vote en Commission permanente (hors spécifié dossiers culture)

## PROJETS SPÉCIFIQUES

- Dans les 60 jours suivant la notification de la délibération de la CP ou 60 jours suivant la notification de la convention signée des deux parties
- Compte rendu financier de subvention (cerfa 15059-02) à transmettre avant le 30 juin de l'année qui suit le vote en Commission permanente

## MANIFESTATIONS

- Dans les 60 jours suivant la notification de la délibération de la CP ou 60 jours suivant la notification de la convention signée des deux parties
- Compte rendu financier de subvention (cerfa 15059-02) à transmettre dans les meilleurs délais



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



# Assistance demande de subvention

**Demande de contact écrit :** <http://dpt13.fr/subv>

**Demande de rappel téléphonique :** <http://dpt13.fr/rappel>

**Un tutoriel vidéo :** <https://www.departement13.fr/subventions/>

**Le guide des associations est accessible en téléchargement :**

[https://www.departement13.fr/fileadmin/user\\_upload/assos/guide\\_assocs/guide\\_des\\_associations-2023.pdf](https://www.departement13.fr/fileadmin/user_upload/assos/guide_assocs/guide_des_associations-2023.pdf)

**Le guide d'aide au dépôt de dossier :**

[https://www.departement13.fr/fileadmin/user\\_upload/Associations/guide/ASSOCIATIONS\\_GUIDE-ACCOMPAGNEMENT.pdf](https://www.departement13.fr/fileadmin/user_upload/Associations/guide/ASSOCIATIONS_GUIDE-ACCOMPAGNEMENT.pdf)



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU-RHÔNE**



# Points de vigilance

## RIB / IBAN

- Libellé au nom de l'association.

## Comptes annuels

- Sur 12 mois (Bilan/Comptes de résultat/Annexe), approuvés en AG, signés par le Président et le Trésorier (N-2 max).

## Budget prévisionnel global de Fonctionnement

- Doit être équilibré (dépenses = recettes) et faire apparaître l'intégralité des subventions sollicitées (à l'exception de l'investissement).

## Rapport global d'activité

- Sur 12 mois, approuvé en AG. Ne pas fournir une simple copie du PV d'AG. Il s'agit d'un document à part entière (N-2 max).

## Programme global d'activité

- Sur 12 mois, relevant de l'année pour laquelle la subvention est sollicitée.

# Mémo

**DETAIL FICHE TIERS**  
Toujours mettre à jour  
cette rubrique et  
valider

**SUIVRE  
UN DOSSIER**  
Cliquer sur « Suivre  
mes dossiers » et  
surveiller ses mails

Surveiller  
les courriers  
indésirables  
et spams

**ENREGISTRER**  
Pour sauvegarder  
chaque document  
ajouté dans le dossier

**VALIDER**  
Pour envoyer son  
dossier à la  
collectivité



Vous ne pourrez plus  
le modifier

**DOCUMENTS  
RESSOURCES**  
Pour accéder aux  
formulaires  
spécifiques, modèles  
etc,,,

**FORMAT**  
Privilégier les formats  
PDF, DOC, XLS, JPG  
15 Mo max

Consulter les  
**ACTUALITES** en  
page d'accueil  
pour rester informé



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES-  
DU-RHÔNE**



# Détail fiche tiers

*Cette partie est à actualiser avant tout dépôt de dossier (voire à compléter lorsqu'il s'agit d'une première demande)*

RECHERCHER UNE AIDE

SUIVRE MES DOSSIERS

DOCUMENTS RESSOURCES

DÉTAIL FICHE TIERS

Cliquez sur « DETAIL FICHE TIERS »

Il est bien précisé sur cette page que la complétude de votre Fiche Tiers ne vaut pas « Dépôt de dossier »

**i** Attention la saisie de cet écran ne constitue pas le dépôt d'un dossier de demande. Vous pouvez déposer un dossier de demande via le menu «Rechercher une Aide».

Vous devez compléter/mettre à jour les 6 onglets de cette Fiche :

Identification

IBAN

Documents Administratifs

Renseignements

Fonctionnement

Contacts

L'onglet « Document Administratifs » :

Cet onglet est dédié à tous les documents administratifs de votre Association.



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



# Suivre un dossier

Cliquez sur **SUIVRE MES DOSSIERS**

**! CLOCHE ROUGE = dossier en attente de complétude**

**BOUCHES DU RHÔNE**

Gestion des subventions et des aides individuelles  
Les services en ligne

ACCUEIL RECHERCHER UNE AIDE **SUIVRE MES DOSSIERS** DOCUMENTS RESSOURCES DÉTAIL FICHE TIERS

### Mes derniers dossiers

**TOUT AFFICHER**

<b>DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION - BUREAU DES ASSOCIATIONS</b> Type de demande: Fonctionnement général ⓘ	<b>BA-090723</b> ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION (ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES SERVICES)	01/06/2023 07/06/2023	Demandé : 2 000 € ⓘ	  
<b>DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION - BUREAU DES ASSOCIATIONS</b> Type de demande: Fonctionnement général ⓘ	<b>BA-090655</b> ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION (ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES SERVICES)	23/05/2023 23/05/2023	Demandé : 3 000 € ⓘ	 
<b>DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION - BUREAU DES ASSOCIATIONS</b> Type de demande: Fonctionnement général ⓘ	<b>BA-090654</b> ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION (ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES SERVICES)	23/05/2023 23/05/2023	Demandé : 1 000 € ⓘ	 

### État de mes dossiers

### Actualités

14/04/2023

**Dates de dépôt des dossiers relatifs aux colis de Noel 2023**  
Calendrier dépôt de dossiers de demandes de colis de Noel 2023

**2023**

**VOIR PLUS**

**DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE**

# Documents ressources

C'est dans cette rubrique que vous aurez accès aux formulaires spécifiques, modèles etc...

RECHERCHER UNE AIDE   SUIVRE MES DOSSIERS   DOCUMENTS RESSOURCES

Rechercher une ressource

Thèmes

RECHERCHER

Nombre de résultats : 5

Afficher 5 Trier par Titre

FORMULAIRE PROJET SPECIFIQUE SPORT	↓
FORMULAIRE COMITE SPORT	↓
FORMULAIRE FONCTIONNEMENT SPORT	↓
FORMULAIRE FONCTIONNEMENT CLUB OMNISPORT SPORT	↓
FORMULAIRE INVESTISSEMENT SPORT	↓

1/1



# Ordre départemental des bénévoles

**Madame Martine VASSAL, Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône met à l'honneur l'ensemble des bénévoles de notre territoire pour leur engagement au quotidien.**

**Remise de médaille de l'Ordre départemental des bénévoles (ODB) selon 3 rangs :**

- **OR, 20 ans ou plus de bénévolat**
- **ARGENT, 10 ans ou plus**
- **BRONZE, 5 ans et plus.**

**Depuis 2022, 285 bénévoles ont été sélectionnés pour recevoir cette distinction.**

**Vous souhaitez mettre à l'honneur un ou plusieurs bénévoles de votre association  
demandez un dossier de candidature par mail à  
[odb@departement13.fr](mailto:odb@departement13.fr)**



# Direction de la Jeunesse et des Sports

Les Maisons de Provence Jeunesse et Sports

MPJS



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



# Les Maisons de Provence Jeunesse et Sports (MPJS) :

## 2 MPJS sur le territoire Départemental

### AIX-EN-PROVENCE

Espace du Pays d'Aix-en-Provence  
8 rue du Château de l'Horloge – 13100 Aix-en-Provence  
04 13 31 60 88 / [mpjs.aix@departement13.fr](mailto:mpjs.aix@departement13.fr)

<https://www.departement13.fr/nos-actions/sport/les-lieux-daccueil/maison-de-provence-de-la-jeunesse-et-des-sports-aix-en-provence/>

### MARSEILLE

MPJS Capelette (déménagement de la MPJS Chapelier)  
13 rue Edouard Alexander – 13010 Marseille  
04 13 31 68 20 / [mpjsmarseille@departement13.fr](mailto:mpjsmarseille@departement13.fr)

<https://www.departement13.fr/nos-actions/sport/les-lieux-daccueil/maison-de-provence-de-la-jeunesse-et-des-sports-marseille/>

## Mission de proximité et de soutien

Accompagnement et orientation  
des familles et des jeunes

Accompagnement  
des associations

# Qu'est-ce qu'une MPJS ?

Un point d'information et d'orientation  
sur les aides du Département



Un espace à la disposition  
des jeunes et des associations

Une programmation variée avec des  
événements mensuels et ponctuels



# Direction de la Vie Locale

Service de la Vie Associative (SVA)



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



# CHAMPS D'INTERVENTION DU SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE (SVA)

Le SVA est un service instructeur de demandes de subventions et gère plusieurs dispositifs au sein de la direction de la vie locale.

Il traite environ 1 400 dossiers de demandes de subvention par an répartis sur plusieurs politiques publiques facultatives du département, présentées par délégation.

**CONTACTS SERVICE 04 13 31 39 29 / 04 13 31 39 13**



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



# SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE

## DÉLÉGATION DE M. LIONEL DE CALA

### **Soutien à la vie associative :**

Dispositif de soutien aux associations œuvrant pour la préservation du lien social, le développement de la vie associative départementale.

### **Soutien aux associations dont l'objet ou le projet porte sur l'animation à destination des jeunes enfants :**

Festivals, spectacles, théâtre, contes, éveil, jeux, défense des grandes causes, pratiques artistiques, dispositifs d'animation à destination d'enfants en difficulté ou en situation de handicap, maladie ...

### **Soutien aux médias associatifs :**

Il s'agit des associations servant de support à la gestion d'un média (TV, radio, presse écrite) ou ayant pour objet la diffusion des productions destinées à un ou plusieurs types de médias (création sonore pour une radio par exemple).

### **Soutien au fonctionnement des crèches associatives et communales :**

Subvention de fonctionnement à la place agréée (220 €/place).

# ASSOCIATIONS CARITATIVES

## DÉLÉGATION DE M. DENIS ROSSI

### Autres délégations:

Plan pauvreté et  
interventions humanitaires

**Le soutien aux associations qui accompagnent les publics les plus fragilisés par la crise économique et sanitaire, le chômage, les accidents de la vie, s'articule autour de deux programmes :**

- Pour les associations de **lutte contre la précarité** sous toutes ses formes, dont l'aide alimentaire, la solidarité envers les publics marginalisés, la lutte contre la pauvreté, pour l'inclusion sociale...
- Pour les associations œuvrant pour **la solidarité dans la santé**, le handicap, la prévention et la lutte les addictions, l'accès aux soins, la prise en charge des maladies auto-immunes, l'éducation à la santé...



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



# ANIMATION DES PERSONNES DU BEL ÂGE

## DÉLÉGATION DE M JEAN-MARC PERRIN

### Autres délégations:

Mise en relief de la  
paléontologie et de  
l'archéologie en Provence

### DISPOSITIF DES COLIS DE NOËL

Chaque année le Département des Bouches-du-Rhône contribue à en préserver le lien social par le biais des colis de Noël pour les personnes du bel âge.

Pour pouvoir en bénéficier il faut répondre à différents critères :

**Etre âgé d'au moins 60 ans (pour 2023 : être né avant le 01/01/1964)**

**Résider dans le département**

**Ne pas excéder certaines conditions de ressources :**

1.5 fois le SMIC, soit un revenu fiscal 2022 inférieur à 23 924 € pour une personne seule ou 2.5 fois le SMIC, soit un revenu fiscal 2022 inférieur à 39 873 € pour un couple

La distribution de ces colis se fait chaque année par le biais des MBA et d'associations en lien avec les personnes âgées.

Il suffit de se manifester auprès d'une d'entre d'elles pour s'inscrire sur leur liste des bénéficiaires. La demande d'un colis n'est pas soumise à une adhésion. Maximum un colis par personne (en couple ou non).

Démarrage de la fabrication des colis fin septembre 2023 par un ESAT  
fin de l'opération fin décembre 2023.

### SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DU BEL ÂGE

**Les actions en faveur des personnes du Bel âge se traduisent par une véritable politique de proximité :**

- soutien des associations en lien avec les personnes âgées,
- création des Maisons du Bel Âge depuis fin 2017,
- aide aux projets d'animation dans les quartiers et sur tout le territoire afin de rompre leur isolement, lutter contre le vieillissement précoce, encourager leur maintien à domicile et préserver leur place et leur rôle dans notre société, tout en leur permettant d'accéder à de nouvelles activités.



# Lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes et aux enfants

*Délégation de Mme Hélène GENTE-CEAGLIO*

Dispositif qui s'articule autour :

1° du **soutien financier des associations** qui œuvrent dans ce domaine, pour leur fonctionnement général ou via la mise en œuvre de projets spécifiques (d'animations, d'accueil et accompagnements, de sensibilisations, défense et accès aux droits...). Il vise notamment :

- Les associations en direction des **droits des femmes et de l'égalité femmes/hommes**.
- Les associations qui luttent **contre les violences sexistes et violence faites aux enfants**.
- Les associations qui travaillent à faire **reculer les stéréotypes**, et à **lutter contre les 25 formes de discriminations** reconnues par la loi, en particulier celles liées au sexe et au genre, avec une attention particulière donnée aux associations de lutte contre l'homophobie.
- Les associations qui sur les questions de **harcèlement à l'école et de violences scolaires**, en lien avec les préoccupations éducatives liées aux collégiens.

2° d'un **lieu dédié aux associations, public et partenaires : la Maison Départementale de Lutte contre les Discriminations (MDLD)**, ouverte fin 2020 à Marseille, qui permet d'engager des actions concrètes en lien avec le tissu associatif concerné.

# LES ANCIENS COMBATTANTS

## DÉLÉGATION DE M. YVES MORAINÉ

Autre délégation:  
Les finances

**La délégation Anciens combattants accompagne, depuis de nombreuses années, les associations d'anciens combattants. Cette aide permettait initialement de soutenir différentes manifestations de commémoration.**

La délégation s'est par la suite orientée de manière significative vers un partenariat pour des projets visant à mieux comprendre les causes et conséquences des conflits.

Les objectifs de cette délégation ont été renforcés ces cinq dernières années, en particulier à travers la mise en place d'actions pédagogiques dans les collèges autour du travail de mémoire, et le soutien à des projets s'inscrivant dans des valeurs humanistes.

# SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE : FORMATION DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES

**Objectif** : Faire bénéficier les dirigeants bénévoles d'un réel cadre formel pour faire vivre une association.

- Pour les **dirigeants bénévoles** (trésorerie, président, secrétaire ou leurs représentants) de petites et moyennes associations, **composées uniquement de bénévoles de 1 à 3 salariés maximum**.
- **6 sessions** de formation (1 session = 3 jours) organisées pendant l'année à l'Hôtel du Département ou hors Marseille (en commune pour être plus proche des associations), maximum 15 participants par session.
- Les participants s'engagent à **suivre les 3 jours** de formation
- **Renseignements et demande d'inscription suivant le lien** : (dans la limite des places disponibles) :  
<https://www.departement13.fr/nos-services/vous-etes-une-association/se-former/>

**Renseignements** au 04 13 31 39 23 ou 04 13 31 37 31  
par mail : helene.susini@departement13.fr



Dispositif  
**GRATUIT**

# SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE

## MAISON DÉPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

### Un lieu dédié au public et aux associations :

**Accueil, information et orientation des publics victimes ou ayant un ressenti de discrimination**

**Pour (et avec) les associations :**

- Conseil, information, orientation, mise en réseau sur les questions de DISCRIMINATIONS
- Mise à disposition des locaux (boxes, petites ou grande salle)
- Relais des actions des partenaires LCD associatifs et institutionnels Accueil, co-construction d'évènements (tables rondes, expositions....)
- Stand / animations de la MDLD sur des évènements (hors les murs)
- Sensibilisations des professionnels et des publics aux discriminations et moyens de lutte
- Accompagnement à la mise en place d'un plan de lutte contre les discriminations

**Renseignement** au 04 13 31 60 00

par mail : [mdld@departement13.fr](mailto:mdld@departement13.fr)



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



# SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE

## LA MAISON DÉPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



Un lieu dédié,  
67 avenue de Toulon 13006 Marseille  
Ouvert depuis décembre 2020

Accueil du public du lundi au vendredi  
De 09H30-12H00 / 13H00-17H00

Possibilité d'accueil jusqu'à 20H30 pour les associations

### Missions :

- AXE 1 : Un lieu d'information et d'orientation pour le public
- AXE 2 : Un lieu et un centre de ressources à destination des associations
- AXE 3 : Un lieu de construction et de valorisation de la politique départementale en matière de lutte contre les discriminations